



Prix de thèse

La **SIHFLES** a le plaisir d'annoncer l'attribution de deux prix de thèse

Montant :

La somme de 500 € sera accordée à chaque lauréat.e + publication d'un chapitre dans la revue Documents.

Types de travaux :

Sont éligibles des travaux soutenus en français, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024, en histoire de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du français langue étrangère ou seconde. Le prix de thèse entend récompenser deux travaux de recherches qui se distinguent par leur intérêt scientifique et leur contenu sur le plan empirique, méthodologique, théorique, etc.

Critères de sélection des thèses :

- la qualité de l'apport aux études sur l'histoire de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du français langue étrangère ou seconde ;
- l'intérêt de l'approche pour l'ensemble du champ ;
- la qualité d'écriture en vue d'une publication.

Calendrier :

- fin de dépôt des candidatures : le 24 avril 2025 à minuit (heure de Paris)
- constitution du jury de pré-sélection avant le 17 avril 2025 qui doit sélectionner 8 thèses
- jury final au 15 mai 2025 (deux thèses finalistes ex aequo)

Le dossier exclusivement sous format .pdf est composé des pièces suivantes, à charger sur le formulaire en ligne ([disponible en cliquant ici](#)) :

- résumé de la thèse (5000 signes maximum), intitulé : NOM_Resume_2025
- rapports de soutenance, intitulés : NOM_Rapport_2025
- thèse, intitulée : NOM_These_2025

Une fois validée leur recevabilité, les dossiers seront examinés par un premier jury de pré-sélection de trois membres qui établira une liste réduite de candidat·e·s finalistes. Cette liste sera publiée sur le site web de la SIHFLES. Dans un second temps, un jury final désignera les deux lauréat·e·s finalistes. Peuvent candidater, les auteur·es des thèses soutenues :

- au cours des deux années précédant l'attribution (entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024) ;
- pour lesquelles un rapport de soutenance sera disponible pour les jurys du prix ;

Le prix ne pourra pas être cumulé avec une autre distinction de type « prix de thèse ». Les candidat·e·s sélectionné·e·s s'engagent donc à signaler une récompense obtenue avant la tenue du jury final.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des thèses et l'attribution du prix seront effectuées par deux jurys successifs constitués des membres du Bureau de la SIHFLES auxquels s'ajouteront éventuellement des personnalités scientifiques extérieures. Au cours du processus de sélection, chaque thèse sera soumise à deux évaluateur·trices. Les membres du jury de soutenance et des comités de suivi sont exclus de l'évaluation, tandis que les chercheur·e·s ou enseignant·e·s-chercheur·e·s membres du laboratoire de rattachement des candidat·e·s peuvent éventuellement faire partie du jury.

Obligation contractuelle des lauréats :

Remettre avant la fin 2025 un chapitre de la thèse remanié pour être publié dans la partie Varia de la revue Documents.